

### Barème d'honoraires au 1er mars 2026

#### 1 - Immeubles, appartements et maisons à usage d'habitation, professionnels et murs commerciaux :

De 0 à 150 000 euros 7 % avec minimum de 5000 TTC

De 150 001 euros à 350 000 euros 6 % TTC

De 350 001 euros à 800 000 euros 5 % TTC

Au-delà de 800 001 euros 4 % TTC

#### 2 - Fonds de commerce, droit au bail, pas de porte :

8 % avec minimum de 5000 TTC

#### 3 - Evaluation de patrimoine :

(Si pas de mandat) 300 euros TTC

Ils s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Les taux ci-dessus sont taux maximaux donnés à titre indicatif.

Ils peuvent être inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré. En vertu de l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et de son entrée en vigueur le 1er janvier 1987, les honoraires en matière de transaction sont libres.

[contact@le-prieure-immobilier.com](mailto:contact@le-prieure-immobilier.com) - [www.le-prieure-immobilier.com](http://www.le-prieure-immobilier.com)

AGENCE IMMOBILIERE LE PRIEURE - 7, Boulevard Andrieu - 81000 ALBI - 05 63 38 65 91

Siège Social : 7 Boulevard Andrieu – 81000 ALBI – Tél. 05 63 38 65 91 – Télécopie 05 63 38 65 91 Société à responsabilité limitée au Capital de 7 500 € - SIRET 45399477400017 – TVA n° FR59453994774 Représentée par Vincent soursou : Gérant - Carte professionnelle Transaction sur Immeuble et Fond de Commerce CPI 81012016000010497 CCI Tarn le 02/08/16 - Garantie Financière 110 000 € : QBE 110 esplanade du Général de Gaulle 92931 La défense Cedex - Membre agréée SNPI

